




Bon No : 002041447		1ere Gachée : 14:11 (1)		Date : 13/04/2026		bpe2604077612		Zone : ZONE 02	
Quantité : 6.00		m3		Réf. commande(2) :				Véhicule : ES657GH	
Client : SMCB		SMCB		Chantier : le treport		le treport		Chauffeur : GERALD	
CAMON				avenue des canadien		2025-087		Transport : GUEGAN	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale		Quantite Origine : 1.00 m3	
15:00								Quantite Restante : 0.00 m3	
								Livree Reelle : 6.00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
457		BPS NF EN 206 A2/CN				XS3 (F)		0.65 %	
Ciment(type et classe)		CEM III/B 42,5 L – LH/SRCE PM CP1 NF		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
						342		C 35/45	
Appellation commerciale :		C35/45 XS3(F) D22 S3 III 42 PM		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 8°C			
Propriétés spécifiées :									
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE					
		PRE 510		0.8 %				Nom:	
								Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):				Signature:					
Type et quantité:									
Demandeur:									

CONSEILS DE SECURITE:
 Xi:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures



- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non